



Données-clés

Financement : Union européenne

Mise en œuvre : Enabel, Agence belge de développement, avec l'appui de la Police fédérale belge

Partenaires : Ministère de la Sécurité

Localisation : Burkina Faso

Début du projet : janvier 2020

Durée : 18 mois

Contribution de l'Union européenne :
3.500.000 €

Appui à la composante Police-G5 Sahel (COPOL)

Contact projet

patrick.vanhees@enabel.be
T +226 54 39 88 30

Contact partenaire

Avenue de l'Indépendance
Quartier Kadiogo
BP 6466 Ouagadougou 01
infos@securite.gov.bf
T+226 25 43 19 00 à 08 | +226 25 31 68 91
www.securite.gov.bf

Contact Enabel

Enabel, Agence Belge de développement
417 Avenue Kwame N'krumah, Immeuble Liptako Gourma
Quartier Koulouba
BP 138 Ouagadougou
representation.bfa@enabel.be
T+226 25 33 31 54
www.enabel.be



Appui à la composante Police-G5 Sahel

Le présent dépliant a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne. Les opinions qui y sont exprimées ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position officielle de l'Union européenne.



Ministère de la Sécurité



Contexte

Le Projet d'appui à la composante Police-G5 Sahel (COPOL) s'inscrit dans un contexte sécuritaire régional en perpétuelle mutation. Les États de la région ont renforcé leur collaboration afin de favoriser le développement et la sécurité à travers une institution régionale, le G5 Sahel, avec la création de la Force conjointe (FC G5S), une force militaire chargée de lutter contre le terrorisme et le crime organisé dans les zones transfrontalières. En 2017, une composante Police a été créée avec comme tâche « de permettre la judiciarisation du champ d'opération », tâche dévolue à la fonctionnalité « investigation et renseignement de la composante Police ».

Face au risque accru de violations des droits humains, un cadre de conformité a été mis en place avec des obligations juridiques internationales afin de réduire les risques collatéraux des opérations antiterroristes. À l'instar des autres pays, le Burkina Faso a mis en place une unité nationale d'investigation : la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT). Composée d'éléments issus à 50 % de la Police nationale et à 50 % de la Gendarmerie, cette direction à disposition des pôles judiciaires spécialisés est rattachée au ministère de la Sécurité.

Le Projet d'appui à la composante Police-G5 Sahel (COPOL) vise à rendre opérationnelle la BSIAT en tant qu'unité nationale chargée des missions d'investigation et de renseignement. Financé par l'Union européenne et mis en œuvre au Burkina Faso par Enabel, l'Agence belge de développement, le projet COPOL s'inscrit dans la mise en œuvre du programme régional d'appui à la composante Police de la Force conjointe du G5 Sahel sur l'ensemble des cinq pays de l'organisation (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad).

Objectif

Contribuer à la stabilisation de la région et à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée dans la zone d'action de la Force conjointe du G5 Sahel.

Résultats attendus

- La collaboration entre la BSIAT et les acteurs suivants est renforcée :
 - les pôles spécialisés ;
 - les services d'enquêtes judiciaires ;
 - les services de Police technique et scientifique ;
 - la Communauté burkinabè du renseignement ;
- La redevabilité interne et externe de la BSIAT est renforcée.

Activités principales

- Assistance technique aux missions d'enquête judiciaire et à la Police technique et scientifique sur la base d'un document d'orientation ;
- Élaboration d'une stratégie et d'un plan de gestion des dossiers en cours et à venir ;
- Élaboration et mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités conjointes BSIAT et pôles spécialisés ;
- Adoption d'un protocole de collaboration entre la BSIAT et les services d'enquête de la Police nationale et de la Gendarmerie ;
- Renforcement des capacités opérationnelles en matière de gestion du cycle de renseignements judiciaires,

de préservation des scènes de crimes, d'analyse et de traitement des indices, et de réalisation et de poursuite d'enquêtes judiciaires par la BSIAT ;

- Réalisation d'un plan de communication ;
- Mise en place d'une procédure de prise en charge et d'accompagnement des victimes ;
- Recherche-action sur la mise en œuvre de l'intervention.

Zone d'intervention

